

17 décembre 2020

PLAN 1 JEUNE 1 SOLUTION

Dans le cadre la crise sanitaire liée au Covid19, le Gouvernement a mis en place des mesures afin de soutenir et accompagner les jeunes. Ainsi, au travers du plan **France Relance** le plan 1jeune1solution a été mis en place et propose aux jeunes une solution adaptée à chaque personne.

Les mesures pour la recherche d'emploi

L'emploi Franc +

Depuis le 1er avril 2018, l'emploi franc permet à toute entreprise ou association, quel que soit son lieu d'implantation, de bénéficier d'une prime pour l'embauche en CDI ou en CDD d'au moins 6 mois d'un résident d'un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV). En effet, à diplôme, âge et parcours équivalents, il est plus difficile d'accéder à un emploi pour les habitants de certains quartiers de la République.

Dans le cadre du plan « 1 jeune 1 solution », le Gouvernement a décidé de prolonger et de renforcer le dispositif avec la création des Emplois Francs +. L'aide est « boostée » pour le recrutement d'un jeune de moins de 26 ans.

Pour plus d'informations sur le dispositif Franc+ cliquez [ici](#).

Contrat initiative emploi (CIE Jeunes)

Dans le cadre du plan « 1 jeune,1 solution », ce dispositif s'adresse aux jeunes éloignés du marché de l'emploi, âgés de moins de 26 ans, et aux jeunes reconnus travailleurs handicapés, jusqu'à 30 ans inclus âgés. Il vise à favoriser l'insertion professionnelle en proposant un parcours associant mise en situation professionnelle et accès facilité à la formation et à l'acquisition des compétences.

Pour plus d'informations sur le dispositif CIE Jeunes cliquez [ici](#).

Création pour les jeunes dans le sport

Dans le cadre du plan, 2500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport par le biais de l'action de l'agence nationale du sport.

Pour plus d'informations cliquez [ici](#).

Contact Covid19 :

Huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

06.37.18.91.14 – 06.73.35.73.10

06.73.35.72.15 – 06.73.35.72.15



HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du 1^{er}



Financement de nouvelles missions de service civique

Le Service Civique est un engagement volontaire de 6 à 12 mois au service de l'intérêt général, indemnisé et ouvert à tous les jeunes sans condition de diplôme. Dès maintenant des missions sont disponibles en France et à l'étranger

Détails sur le service civique : [ici](#).

Les mesures pour la formation

L'aide exceptionnelle pour l'embauche en apprentissage et les contrats de professionnalisation

Dans le cadre du plan 1 jeune 1 solution, le gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement des apprentis, pour tous les contrats conclus entre le 1er juillet 2020 et le 28 février 2021, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises (décret n°2020-1085 du 24 août 2020).

Le détail des aides à l'apprentissage [ici](#).

le Gouvernement met en place une aide exceptionnelle au recrutement des alternants en contrat de professionnalisation, jusqu'au niveau master et pour toutes les entreprises (décret n°2020-1084 du 24 août 2020).

Le détail des aides aux contrats de professionnalisation [ici](#).

Formation qualifiantes ou pré-qualifiantes pour les jeunes

Il s'agit d'augmenter le nombre de formations qualifiantes à disposition de l'ensemble des jeunes qui sont arrivés sur le marché du travail en septembre 2020, en particulier les moins qualifiés d'entre eux. Ainsi 100 000 formations supplémentaires qualifiantes sont prévues.

Pour connaître le détail et les modalités veuillez suivre le [lien suivant](#).

Se former dans les métiers du soin

Cette mesure vise à augmenter le nombre de places de formation des professionnels de la santé et du soin. L'État apporte son soutien financier aux Régions pour la création jusqu'en 2022 de 16 000 places supplémentaires dans les établissements de formation d'infirmiers, d'aides-soignants et d'accompagnants éducatifs et sociaux, afin de répondre aux besoins de professionnels formés dans les territoires.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Contact Covid19 :

Huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

06.37.18.91.14 – 06.73.35.73.10

06.73.35.72.15 – 06.73.35.72.15

Accéder à une formation pour progresser rapidement dans le numérique

La Grande École du Numérique, l'école qui vous ouvre les portes du numérique à travers de nombreuses formations. Plusieurs formations gratuites sont disponibles.

Pour consulter la liste des formations cliquez [ici](#).

Création de places dans l'enseignement supérieur

Afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes et accueillir les nouveaux bacheliers, 30 000 places supplémentaires seront créées dans les établissements d'enseignement supérieur sur les années universitaires 2020-2021 et 2021-2022.

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

Au-delà de l'emploi et de la formation, des dispositifs d'accompagnement sont disponibles : garantie jeunes, parcours individualisés...

Retrouvez les mesures et les modalités d'accompagnement juste [ici](#).

Contact Covid19 :

Huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

06.37.18.91.14 – 06.73.35.73.10

06.73.35.72.15 – 06.73.35.72.15



HUGUETTE

TIEGNA

Députée de la deuxième circonscription du *Lot*



Contact Covid19 :

Huguette.tiegna@assemblee-nationale.fr

06.37.18.91.14 – 06.73.35.73.10

06.73.35.72.15 – 06.73.35.72.15